



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION

Architecture

Université libre de Bruxelles (ULB)

Fabrice HÉNARD
Luc BOUSQUET
Ghislain HIS
Sylvain JACQUOT
Bruno VAYSSIÈRE

28 juin 2019

Table des matières

Contexte de l'évaluation	3
Synthèse	4
Présentation de la Faculté et de la formation en architecture	6
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	7
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme	8
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme	9
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	10
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.....	12
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme	12
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	12
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme	14
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme	14
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés	14
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés	15
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés	17
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme	19
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)....	19
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)	19
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants	20
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]	21
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue	23
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation	23
Dimension 5.2 : Analyse SWOT.....	23
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi.....	23
Conclusion	24
Droit de réponse de l'établissement.....	25

Architecture : Université libre de Bruxelles (ULB)

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2018-2019 à l'évaluation du cluster « Architecture et Urbanisme ». Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendus les 8 et 9 novembre 2018 à l'Université libre de Bruxelles (ULB) accompagnés par un membre de la Cellule exécutive.

Le comité d'évaluation a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré 9 représentants des autorités académiques, 19 membres du personnel, 12 étudiants, 8 diplômés et 6 représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence du programme
- 3 la cohérence interne du programme
- 4 l'efficacité et l'équité du programme
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de son programme. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité d'évaluation :

- Fabrice Hénard, expert en gestion de la qualité et président du comité d'évaluation
- Luc Bousquet, expert de la profession
- Ghislain His, expert pair
- Sylvain Jacquot, expert étudiant
- Bruno Vayssière, expert pair

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Intégration réussie de la faculté d'Architecture au sein de l'ULB
- Initiative salubre d'engagement de la faculté dans les politiques relevant de l'université
- Bonne organisation de la consultation/participation des étudiants
- Canaux de communication de qualité et efficaces
- Bonne conception des unités d'enseignement et définition claire des acquis d'apprentissage
- Bonne politique de ressources humaines
- Ressources matérielles de qualité
- Accompagnement soutenu des étudiants

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Une identité facultaire pas suffisamment portée ni concrétisée
- La « diversité » dont la faculté se prévaut n'est pas affirmée comme positionnement idéologique
- Absence de politique scientifique propre à la faculté et faible articulation enseignement/recherche
Droit de réponse de l'établissement
- Manque de dispositifs d'assurance-qualité au niveau facultaire
- Relation de la faculté avec le monde professionnel trop ciblée sur la profession d'architecte maître d'œuvre
- Faible prise en compte des besoins diversifiés du marché du travail
- Manque de lisibilité des options d'enseignements rendant difficile la construction d'un parcours cohérent
- Manque de participation de la communauté enseignante à l'initiation d'une réflexion collective au sein de la faculté
- Faible réflexion sur le taux élevé d'échec et d'abandon au cours du bloc 1 du bachelier
Droit de réponse de l'établissement
- Réflexion encore faible sur la place de l'internationalisation dans la formation d'architecte.
Droit de réponse de l'établissement

OPPORTUNITÉS

- La réforme de la politique de ressources humaines de l'ULB pourrait être un levier permettant à la faculté d'améliorer sa propre politique
- Les services de formation internes de l'ULB pourraient être davantage mobilisés afin que la communauté enseignante renforce ses compétences pédagogiques
- L'installation future dans les locaux du campus de Solbosh pourrait être un tremplin afin de repenser la formation du contenu de la formation, son organisation et la pédagogie employée
Droit de réponse de l'établissement

MENACES

- Le décret Paysage renforce la difficulté à élaborer un programme cohérent en termes de progression pédagogique
- Les facultés d'architecture européennes évoluent fortement, au sein d'universités qui entrent en compétition sur une échelle européenne, voire internationale

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- Impliquer l'ensemble de la communauté enseignante et étudiante dans la révision des objectifs de la formation d'architecte et des acquis d'apprentissage, pour la mettre à la hauteur des enjeux des métiers actuels et futurs qui utilisent l'architecture. Ceci exige de questionner les modalités pédagogiques et d'envisager autrement la relation entre pratique et théorie ainsi qu'entre formation et recherche.
- Accompagner au changement une communauté qui est déjà fortement occupée, qui a subi des fusions et une intégration dans l'ULB.
- Transformer le projet architectural sur le campus du Solbosch en un projet pédagogique.
Droit de réponse de l'établissement
- Renforcer la coordination pédagogique.

Présentation de l'établissement et de la formation

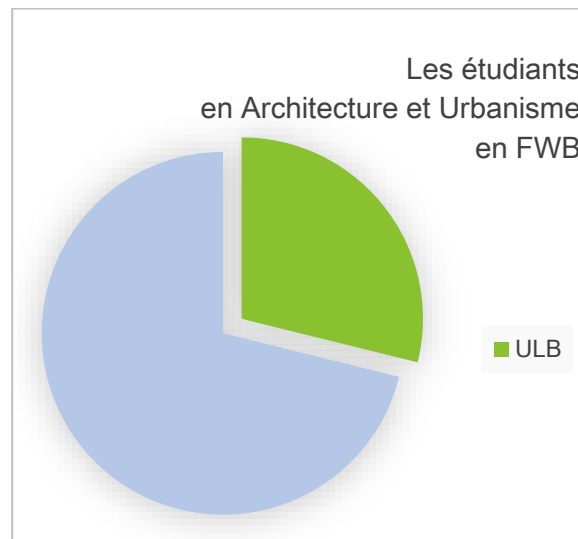
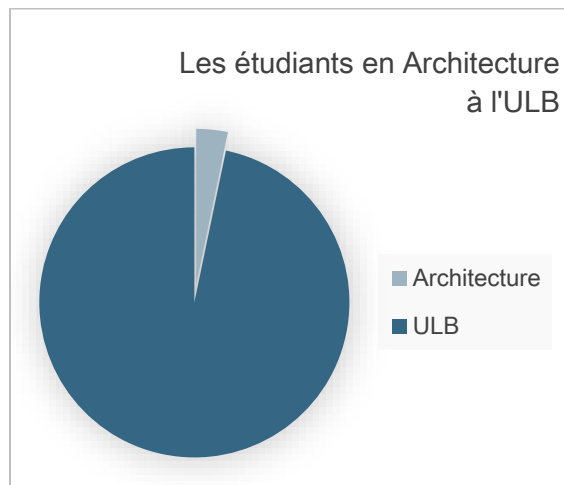
L'Université libre de Bruxelles (ULB) est une université complète créée en 1834. Elle couvre toutes les disciplines au travers de neuf facultés et de trois entités d'enseignement et de recherche indépendantes. Son organisation et sa recherche sont fondés sur le principe du libre examen. L'ULB organise à ce jour près de 40 programmes de bachelier, 150 programmes de master et 65 Masters de spécialisation. En 2016-2017, elle comptait près de 30 000 étudiants.

La Faculté d'Architecture La Cambre-Horta, soumise au présent rapport d'évaluation, a été intégrée à l'Université en 2010 à la suite de la fusion des Instituts supérieurs d'architecture La Cambre et Victor Horta. La Cambre-Horta se déploie sur les sites de Flagey et Solbosh, tous deux situés à Bruxelles, ainsi qu'à Charleroi. La Faculté propose un bachelier et un master en architecture. Le bachelier est constitué de 180 ECTS dont 60 de projet d'architecture, le reste étant composé de cours communs à l'ensemble des étudiants.

La Faculté propose également depuis 2017-2018 et en partenariat avec l'École Polytechnique de Bruxelles un nouveau master d'un an de spécialisation en vue d'offrir un programme en « urbanisme de la transition ». À la rentrée 2018-2019, La Cambre-Horta a ouvert un second master de spécialisation d'un an sur le site de Charleroi, proposé conjointement avec la Faculté d'Architecture de l'Université de Mons. Celui-ci offre un programme en matière de développement urbain et de management territorial.

La Faculté propose des échanges au sein et en-dehors d'Europe, et collabore avec d'autres universités dans le champ de la recherche. Elle dispose de deux centres de recherche : Habiter et CLARA (Centre des Laboratoires Associés pour la Recherche).

En 2016-2017, la Faculté comptait 1014 étudiants (bachelier et master), ce qui représente alors 3% de la population totale de l'ULB et 29% de la population étudiante inscrite dans les formations en architecture et urbanisme en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).



Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 La Faculté d'architecture est l'exemple réussi d'une intégration dans une université réputée comme l'ULB, qui cherche à en optimiser les avantages, notamment en termes de réputation fondée sur l'excellence de sa recherche et sa reconnaissance européenne comme établissement d'enseignement supérieur.
- 2 La Faculté s'affirme, au moins dans le discours, comme une faculté « libre », déclinaison facultaire de l'esprit primant à l'ULB depuis sa création. Ce parti pris est intéressant pour distinguer la formation en architecture des autres dispensée en FWB. Le comité d'évaluation (ci-après « le comité ») considère cependant que cette identité n'est pas suffisamment portée ni concrétisée dans la manière d'enseigner et de faire de la recherche. La question de la « diversité » dont la Faculté se prévaut (diversité des enseignements, des thèmes de recherche, des étudiants) n'est pas affirmée comme un positionnement idéologique de l'école. Le comité constate qu'aujourd'hui, plusieurs écoles de pensées sont sous-jacentes, coexistent, sans jamais être explicitées. On présente la diversité, en évinçant les aspects doctrinaires qui sont pourtant patents chez les enseignants et dans les enseignements. Le comité considère qu'il serait utile d'affiner et d'afficher ce positionnement. Affirmer la « diversité » en tant que telle ne peut suffire pour justifier un positionnement de doctrine, permettant de porter un projet collectif et assumé par l'ensemble de la faculté.
- 3 Le comité salue le processus de fusion des instituts et d'intégration dans l'ULB, conduit par la Faculté d'architecture. En quelques années, ce processus souvent perturbant, voire traumatisant pour toutes les personnes impliquées, a été correctement mené. Les personnels enseignants et administratifs ont été impliqués, et informés régulièrement des évolutions institutionnelles. Les tensions ont été gérées et les difficultés inhérentes à ces transformations ont donné lieu à de nombreux débats suivis de prise de décision. L'écoute et le pragmatisme a guidé le décanat dans cette entreprise, avec un relatif succès à la clef : la communauté dans son ensemble comprend les raisons de l'intégration et connaît les potentialités de développement. L'intégration s'est accompagnée d'une recrudescence des inscriptions en architecture, ce qui a contribué à remotiver les enseignants : la formation redevient attractive.
- 4 Pour autant, le comité estime que la Faculté n'a pas encore posé la question de la valeur ajoutée de l'intégration et de la fusion. Elles sont considérées comme un processus d'organisation administrative, ouvrant des opportunités intéressantes pour la formation et des perspectives sur le plan scientifique. Il n'y a pourtant pas de discours de la communauté sur l'apport (que le comité estime tangible et riche d'opportunités de développement) de ce double mouvement de fusion/intégration. La posture de certains enseignants laisse penser qu'il perdure des pré-carrés, générant des débats n'ayant pas trouvé de dénouements, restant au stade des oppositions classiques, notamment entre le « théorique » et le « pratique », qui traversent toutes les formations très professionnalisantes. Ces postures mériteraient d'être questionnées plus en amont. Ne pas les affronter présente le risque d'initier une stratégie facultaire qui risquerait être mal

comprise ou peu portée par l'ensemble de la communauté enseignante. Le comité a senti le besoin de certains d'établir de réelles synergies plutôt que cultiver des oppositions.

- 5 Le comité souligne l'absence de politique scientifique de la Faculté. Il comprend que la priorité a été donnée à la fusion/intégration, mais estime que le temps est venu d'y accorder une attention digne d'une Faculté relevant d'une université réputée en Europe. Une fusion d'établissement doit comporter un projet politique global ; il est temps de remédier à la lacune qu'est l'absence de politique scientifique. Le comité a noté la ferme intention du décanat de renforcer les liens entre formations et recherche, à travers, par exemple, les mémoires, l'intervention de chercheurs dans les enseignements, ou les supports de travail fondés sur des travaux scientifiques qui peuvent être utilisés même durant les ateliers pratiques. Cependant, la recherche reste encore confondue, parfois à dessein, comme une modalité de la démarche de projet et fortement liée aux travaux d'atelier. C'est en partie vrai, mais la recherche universitaire exige plus que cela. C'est d'abord une posture réflexive, guidée par une démarche rigoureuse panachant la théorie et les protocoles, le questionnement et la confrontation d'idées ainsi que de représentation. C'est notamment la remise en question permanente, le retour sur les résultats obtenus et leur comparaison. Il existe de multiples façons de conduire la recherche dans une Faculté d'architecture. Il convient de ne pas la réduire au projet, qui n'est pas nécessairement un projet de recherche. Il ne s'agit pas non plus de penser la recherche comme une approche par trop théorique qui serait antinomique à la formation de praticiens en architecture, et répulsive pour les étudiants. Il est toujours difficile d'entendre que l'architecture serait à ce point spécifique que la science architecturale serait à évaluer autrement. Certains domaines (la linguistique, par exemple) ont entamé eux aussi ces dernières années une mutation en développant une recherche appliquée, mais qui peut être considérée comme de la recherche scientifique au sens décrit plus haut. Pour l'architecture, cette question traverse au moins l'ensemble du continent européen depuis trois décennies. Les débats développés à cette échelle doivent permettre de conduire une réflexion sur le sens et la concrétisation possible d'une politique de recherche propre à la Faculté d'architecture de l'ULB.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 6 La gouvernance de l'ULB et de la Faculté d'architecture a été présentée au comité de manière exhaustive mais relativement statique. Il aurait été intéressant d'explorer comment la Faculté s'était intégrée dans les instances et contribuait à la stratégie de l'ULB. Cette stratégie donne priorité à des champs relativement nouveaux pour la Faculté, que sont l'international et la recherche. La stratégie de la Faculté telle qu'elle fut présentée au comité se matérialise dans le programme d'élection du décanat. Il sera nécessaire, dans un avenir proche, de poursuivre la déclinaison de la stratégie de l'ULB au niveau de la Faculté, et d'identifier les volets sur lesquels la Faculté peut apporter sa valeur ajoutée, et de renforcer le portage de l'ensemble de la communauté, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le comité est persuadé que la Faculté peut faire ce travail, pour profiter pleinement des orientations ambitieuses de l'ULB, donner du sens au programme du décanat à une communauté facultaire qui découvre encore et s'interroge souvent sur son rôle au sein de cette faculté (au-delà du fait d'enseigner l'architecture).
- 7 Le fait que la Faculté soit par exemple, dotée d'une cellule programme international et stage, et d'une cellule appui à la recherche et au doctorat (entités de mise en œuvre) et des commissions Recherche et Relations Internationales et Voyages (entités de réflexion stratégique et de décision) témoignent de l'engagement de la Faculté dans des politiques relevant de l'université, qui pourrait trouver leur déclinaison au niveau facultaire, notamment dans ses dispositifs d'assurance qualité. Ce n'est pas encore le cas mais le mouvement est lancé.

- 8 La Faculté est dotée de l'appareil administratif et de gouvernance adéquat pour mettre en œuvre sa propre stratégie et l'articuler avec celle de l'ULB. Pour autant, la description des dispositifs d'assurance qualité au niveau facultaire est en-deçà des attendus pour une faculté ayant l'ambition d'améliorer sa formation, sa recherche et de se positionner à l'échelle européenne en matière de formation des architectes ainsi que sur certaines thématiques de recherche. Le comité a senti le confort de profiter de services qualité universitaires, mais souligne le manque de concrétisation et d'adaptation de ces services à la formation d'architecte.
- 9 Le comité considère que la consultation et la participation des étudiants de la Faculté sont relativement bien organisées. Mais si les instances et commissions avec les représentants étudiants existent, peu d'entre eux s'y intéressent et y siègent. Le comité a pourtant rencontré des étudiants motivés pour s'impliquer. Il semble indispensable que la Faculté s'inquiète du faible niveau de participation face à des étudiants désireux de contribuer à la vie de leur Faculté, et qui pourraient apporter un retour précieux pour l'amélioration de la qualité.
- 10 Le comité considère la relation de la Faculté avec le monde de l'entreprise comme bonne mais trop ciblée sur les professions d'architecte maître d'œuvre. Au moment où certains dans la Faculté s'interrogent sur la diversité des débouchés, il semble impératif de dialoguer avec des interlocuteurs-employeurs davantage représentatifs de l'éventail des métiers de l'architecture d'aujourd'hui et de demain.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

- 11 Depuis 2010, la réflexion sur les objectifs du programme et son contenu a correspondu à la période de fusion et d'intégration à l'ULB. Force est de constater que les tensions qui en ont résultées, n'ont pas favorisé la sérénité des débats sur l'avenir de la formation consolidée sur deux instituts et devenue universitaire. Aujourd'hui, le climat serein au sein de la Faculté témoigne d'une appropriation du changement institutionnel opéré. Reste que la réflexion collective sur la pertinence du programme doit être relancée, car elle n'a pas été aboutie durant la période de fusion-intégration. Huit ans après le commencement de ces changements institutionnels majeurs, il est temps que la Faculté s'empare de l'avenir de sa formation, car la profession d'architecte évolue considérablement. La Faculté ne l'ignore pas, mais peine encore à porter la réflexion pédagogique au niveau stratégique, en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Les réunions de travail collectives ont souvent ciblé la gouvernance ou d'autres aspects de la qualité de la formation, mais sans jamais mettre la qualité de la formation au cœur du débat. L'universitarisation de la formation en architecture est acceptée ; ses implications ne sont pas encore concrétisées. Par exemple, si le lien formation-recherche est renforcé, la Faculté ne sait pas pour quelle raison – hormis celle d'assurer la pertinence de la formation – les praticiens assurent en être les gardiens puisqu'elles/ils seraient ancrés dans la « réalité ».
- 12 Le comité estime que la Faculté n'a pas encore pris conscience de l'importance de l'évaluation des enseignements par les étudiants comme outil de feedback sur la qualité de la formation. Les modalités de l'ULB sont utilisées, vaguement adaptées aux spécificités de l'enseignement à la Faculté (c'est-à-dire la prédominance de l'enseignement en atelier, ou parfois l'évaluation spécifique des workshops...). Il n'existe pas encore de systématisation de l'évaluation de l'ensemble des cours ni de mécanismes propres à la Faculté qui pourraient rendre compte de la qualité de la formation – et ainsi de mieux la piloter par les résultats. Certes, le suivi étroit des taux d'insertion renseigne sur l'adéquation de la formation aux besoins du marché du travail, aujourd'hui dans les secteurs traditionnels d'emploi qu'avaient déjà les instituts d'architecture. Cela reste insuffisant. Les retours des maîtres de stage ou des membres de jury de TFE ne sont guère organisés, et encore moins exploités.

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 13 Le comité souligne l'engagement de la Faculté dans l'amélioration de sa communication, en prenant le rôle de pilote dans la réforme de la communication à l'ULB.
- 14 La Faculté a optimisé les supports de communication internes (et externes) de l'ULB. C'est un apport notable de son intégration. Les canaux de communication propres à la Faculté sont nombreux et de qualité. Les étudiants sont relativement satisfaits du contenu et de la rapidité de communication de la Faculté, lorsqu'il s'agit d'informations sur leurs cours ou des manifestations. La recherche fait l'objet d'une newsletter particulière, témoignant de sa prise en compte par la Faculté dans sa politique de communication.
- 15 La plateforme numérique n'est pas utilisée à son plein potentiel, et dépend de la volonté des enseignants. L'envoi d'emails semble être le moyen de communication principal, au point de noyer les étudiants et enseignants sous des informations mal priorisées.

RECOMMANDATIONS

- 1 Affirmer l'identité de la Faculté, en résonance avec l'esprit libre, frondeur, et différent de l'ULB dans le paysage de l'enseignement supérieur de la FWB, en Belgique et en Europe. Il s'agit de concrétiser cet affichage au niveau de la formation et de la recherche.
- 2 Lancer la réflexion sur les moyens d'impliquer les étudiants dans les instances de consultation et de décision. Il s'agit de mettre à plat le problème, pour identifier collectivement -décanat, enseignants, étudiants- les pistes et les mesures incitatives.
- 3 Diversifier les canaux d'information sur la qualité des enseignements : évaluation des enseignements par les étudiants, évaluation des TFE, des stages, de la mobilité internationale. Il convient de mobiliser un éventail large des professionnels, en sus des architectes maîtres d'œuvre principalement associés aujourd'hui, et de prévoir les mécanismes simples pour qu'ils participent efficacement à ce retour d'information (par exemple, un retour de la qualité des stages en ligne).
- 4 Développer une politique de formation et d'incitation de l'utilisation pédagogique du numérique dans l'ensemble des enseignements offerts par la Faculté d'architecture. Les services dédiés de l'ULB peuvent aider la Faculté, c'est un atout.
- 5 Développer une politique de recherche scientifique de haut niveau, à l'échelle de la faculté, en posant d'abord la question du sens et de l'apport de la recherche à la formation, et en identifiant les multiples modalités de recherche dans une Faculté d'architecture. Une analyse comparative de facultés européennes et des voyages d'études de la communauté enseignante serait sans doute riche d'ouverture sur ce point.

Droit de réponse de l'établissement

- 6 Développer la fonction de coordination pédagogique pour poser les questions sur les oppositions, les tensions, les postures, qui empêchent la Faculté d'aller plus avant dans la construction de son identité, de sa spécificité et de sa stratégie. L'intervention d'une personne neutre, hors de la Faculté, pour accompagner le décanat dans cette mission, serait à envisager.
- 7 Diversifier les profils des employeurs potentiels des diplômés, qui sont consultés par la Faculté. Ceci vaut également pour la recherche, car certains employeurs pourraient être intéressés pour cofinancer des activités scientifiques servant leur propre développement.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 16 La pertinence de la formation est principalement évaluée à l'aune des besoins des architectes inscrits à l'Ordre des architectes. Le comité s'étonne qu'en 8 ans depuis la fusion et l'intégration, l'esprit des instituts comme organismes de formation des architectes de l'Ordre est prégnant. Sans négliger cette relation quasi organique, le comité rappelle que les diplômés en architecture seront de moins en moins nombreux à exercer une profession libérale centrée sur la maîtrise d'œuvre du bâti. Le risque d'obsolescence de la formation est élevé dans un avenir proche. La Faculté en a conscience, tels que les entretiens l'ont montré, mais cette prise de conscience n'est pas portée par l'ensemble des enseignants, notamment ceux inscrits à l'Ordre. Il devient impératif que la Faculté ancre sa formation d'architecte dans la réalité des métiers qu'elle propose. Cela exigera un rapport différent avec les milieux professionnels tels que l'Ordre, qu'il conviendra de diversifier.
- 17 Il s'agit également d'éviter de caler la formation sur les exigences de la profession réglementée. La formation ne peut plus avoir pour seule perspective le stage de 2 ans. Mais le formatage de la formation conduit à modeler les esprits des étudiants vers des professions qui vont évoluer fortement. Il y a un consensus là-dessus, partagé au niveau du décanat, à défaut d'être débattu avec l'ensemble de la communauté.
- 18 Le comité souligne les efforts de la Faculté pour sensibiliser les étudiants à la recherche, notamment à travers les cours de méthodologie. Ces efforts mériteraient d'être soutenus, mais dans le cadre d'une réflexion plus large sur la pertinence des acquis d'apprentissage (AA). Actuellement, les étudiants et de nombreux enseignants que ne sont pas impliqués dans des activités scientifiques, n'en perçoivent pas la valeur ajoutée.

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 19 Le comité n'a pas forcément constaté d'orientations particulières en matière de communication externe, notamment envers la société et les scolaires. Pourtant, les étudiants de bloc 1 semblent découvrir la formation d'architecte une fois recrutés.

RECOMMANDATIONS

- 1 Multiplier les consultations des milieux professionnels et en diversifier la représentation. La Faculté pourrait lancer une réflexion sur les profils des métiers liés à l'architecture et à l'urbanisme, entre évaluation de l'existant et prospective. Son appartenance à l'ULB lui offre l'occasion de mobiliser des experts divers sur tous les aspects de la vie en société. Ses relations avec les alumni devraient permettre de mobiliser des différents types d'employeurs. L'Ordre des architectes devrait également être partenaire de la réflexion, et échanger avec les professionnels employant des diplômés, autres que les architectes.
- 2 Dans le cadre d'une politique scientifique à définir (cf. plus haut), élaborer une stratégie de développement de la recherche, en précisant les objectifs scientifiques et pédagogiques,

en étudiant l'apport conjoint des laboratoires existants et des enseignants de la Faculté pour la formation. La sensibilisation à la recherche doit d'abord faire sens pour la communauté académique – composée surtout de praticiens – et les étudiants. Il pourrait être utile d'envisager les modalités possibles de la recherche dans la formation dès le niveau bachelier.

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 20 Les AA sont correctement décrits, reflétant en tout point les attendus d'un architecte, tel que l'Ordre les formule.
- 21 La formation en architecture se présente comme « une discipline pour des métiers ». Le comité considère qu'au contraire, cette formation mobilise des disciplines pour un métier unique, celui d'architecte maître d'œuvre. Il s'agira pour la Faculté de décider quel avenir possible pour ses diplômés – professionnel et en poursuite d'études. Le choix n'est pas fait, car il n'a pas encore été débattu. Il appartient au décanat de lancer au plus vite cette réflexion, en interne et avec des professionnels diversifiés.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 22 Le comité salue la qualité des enseignements, malgré leur manque de coordination. Intrinsèquement, chaque unité d'enseignement (UE) est bien conçue, les AA sont précisés ainsi que les modalités d'évaluation. Les ateliers de projet sont pertinents. Les travaux de recherche sont convaincants, solides scientifiquement. L'internationalisation est assez développée. Appréciée des étudiants, elle permet en outre à la Faculté de se positionner à l'égard des facultés d'architecture étrangère, en comparant l'agencement des programmes, les AA, les modalités pédagogiques.

Droit de réponse de l'établissement

- 23 Si le projet est la colonne vertébrale de la formation d'architecte de l'ULB, le comité constate le manque de lien entre théorie et pratique. Les enseignements théoriques ne font pas de sens pour de nombreux enseignants – voire d'enseignants praticiens, car ils ne sont pas explicités au regard du projet. En outre, comme indiqué, la recherche ne soutient pas encore le projet ni réciproquement, ce qui contribue à évincer les enseignements théoriques du cœur de la formation.
- 24 Le comité considère que la formation est dense, voire lourde à suivre pour les étudiants. Elles/ils y consacrent une part significative de leur temps. Les temps de travail personnels de l'étudiant ne sont pas pris en compte, notamment les heures non encadrées. Le comité estime aussi que les emplois du temps hebdomadaires ne sont pas forcément pédagogiquement pertinents, selon les enseignements. De ce fait, le comité des experts considère qu'il y a des risques de burnouts d'étudiants. En outre, les étudiants manquent de temps pour continuer à enrichir leur culture générale, et ne bénéficient pas de leur situation à Bruxelles. Enfin, le comité souligne les risques de production inutile, car tous les travaux engagés par l'étudiant de cette faculté ne contribuent pas forcément à sa formation d'architecte, tel que la profession se dessine aujourd'hui.
- 25 Dans le même état d'esprit, il serait utile que la Faculté renforce la place de l'internationalisation de la formation en architecture – en sus de la mobilité, qui n'en représente qu'un aspect. LA Faculté a des atouts pour le faire, mais aussi des impératifs :

elle appartient à l'ULB, de renommée mondiale implantée dans la capitale de l'Union européenne. L'internationalisation de la formation -on le réaffirme, en sus de la mobilité- mérite d'être approfondie, de façon à mieux intégrer les problématiques liées à la globalisation dans les enseignements.

Droit de réponse de l'établissement

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 26 La Faculté a opté pour un agencement relativement linéaire, avec un jeu d'options suffisant pour assurer la flexibilité du parcours de l'étudiant. Le comité constate la présence d'une offre pléthorique d'options, pour un master à orientation très diversifiée mais de ce fait sans lisibilité. De nombreux étudiants découvrent la réalité de leur formation durant leurs études en bachelier, et peu savent se construire un parcours cohérent, d'autant que l'orientation du master leur semble confuse. En fait, cette orientation reste relativement monolithique vers la profession d'architecte maître d'œuvre.
- 27 Les étudiants sont demandeurs de croisement entre les cours, notamment atelier/séminaire, mais aussi entre les cours théoriques. Il leur est difficile de faire eux-mêmes les ponts, d'identifier les relations disciplinaires, alors qu'on leur demande expressément de le faire lors de leur TFE ou de leur stage, puis plus tard une fois diplômé.
- 28 La Faculté établit des prérequis, dont le comité des experts questionne la pertinence lorsque les étudiants sont dans des temporalités différentes. Si trop de prérequis sont exigés, il n'est pas possible de proposer 60 crédits aux étudiants dès que celui-ci ne poursuit pas le parcours idéal prévu par les textes, sachant que les étudiants « idéaux » ne représentent même pas 20% de l'effectif. Dans le même temps, le comité comprend que le décret Paysage n'a pas facilité l'élaboration d'un programme cohérent dans sa progression pédagogique.
- 29 Le comité doute que les enseignants d'atelier coopèrent avec les enseignants académiques pour proposer un cours véritablement transversal. Les enseignants académiques semblent parfois démunis pour intégrer pleinement la formation à la pratique de la conception architecturale. Seules des interventions ponctuelles sont parfois organisées. Elles ne sont pas la modalité pédagogique principale, loin s'en faut. Le comité des experts doute que les enseignants – académiques et praticiens – prennent l'initiative si elles/ils ne sont pas incités collectivement à croiser les types d'enseignements et les modalités pédagogiques au sein d'une même UE. Pour l'instant, beaucoup n'en voient pas le sens.
- 30 Le projet d'architecture représente une proportion importante des UE, témoignant de l'inflexion donnée sur ce type d'enseignement et des débouchés visés (la profession d'architecte maître d'œuvre). Le comité comprend cette orientation, assumée par la Faculté. Pourtant, celle-ci vise à proposer aux étudiants des débouchés plus diversifiés, que l'agencement du programme permet mais qui n'est pas forcément visible par l'étudiant. En outre, les enseignements hors projet d'architecture sont parfois considérés comme moins importants par les étudiants, voire certains enseignants en atelier. La culture de la formation d'architecte qui prévalait dans les instituts avant fusion et intégration, perdure. Or, ce master doit former aux métiers de l'architecture et pas uniquement à la profession d'architecte traditionnelle. La formation d'architecte en elle-même permet de développer des compétences recherchées d'ailleurs au-delà des métiers de l'architecture. Il convient d'en faire un atout et pour ceux qui s'orientent dans ces voies, ne pas les considérer comme « perdus pour l'architecture ».
- 31 Le décret Paysage est vécu de manière subie, car il est arrivé lors de la période de fusion, intégration et révision de la formation par des entités aux cultures différentes (2 instituts, 1 université). L'adaptation du programme pour offrir la flexibilité promise par le décret

Paysage a primé sur la question de la pertinence actuelle et future de la formation. Les modalités pédagogiques n'ont pas été questionnées. Il en résulte que l'enseignement du projet et les cours en atelier priment, sans que leur pertinence et efficacité n'aient été analysées à l'aune des évolutions attendues du métier d'architecte. Même les AA n'ont pas fondamentalement pris en compte des nouvelles dimensions comme le numérique ou l'environnement. Le comité note que la Faculté a fait l'effort de questionner la pertinence de l'enseignement en atelier, en imaginant des articulations plus aisées entre théorie et pratique (par exemple, avec les projets horizontaux et l'articulation avec des ateliers verticaux). Instauré en 2015, jamais institutionnalisé, le Collège des enseignants d'atelier ne fonctionne pas, alors qu'il aurait pu prendre en charge la réflexion sur le rôle de l'atelier dans une formation modernisée. Encore eût-il fallu être clair sur les objectifs de la formation modernisée. Force est de constater que l'architecture de la formation, conceptuellement imaginée en 2016/2017, reste floue pour bon nombre d'enseignants et un nombre important d'étudiants.

- 32 La répartition en filière reçoit l'aval du comité. Peu nombreuses, suffisamment caractéristiques, et sans être des carcans pour l'étudiant, ces filières ont un potentiel pour clarifier l'organisation de la formation. Elle doit néanmoins être analysée à la lueur des AA souhaités, qui reste un chantier à mener. C'est sur la base d'un consensus sur les objectifs de la formation et la déclinaison en AA, que l'organisation par filière pourra être interrogée. Le faible progrès dans la mise en œuvre des filières depuis quatre ans, démontre la présence de blocages et d'incompréhensions, souvent implicites et rarement frontales, au sein d'une communauté enseignante pas encore réunie autour d'objectifs d'évolution communs de la formation en architecture.
- 33 Le comité constate un manque de réflexion sur le temps consacré par les étudiants pour qu'elles/ils réussissent leur formation. Le culte de la charrette reste accepté par la plupart des enseignants et des étudiants, comme le prix à payer pour réussir en architecture. En réalité, elle révèle le poids dominant de l'enseignement en atelier. Les étudiants subissent ce rythme, ou optent pour des stratégies qui affectent leur santé ou qui consistent à éviter les cours qui viendraient empiéter sur le temps que l'atelier exige. De ce fait, les activités autres que les cours en atelier sont souvent dévaluées par les étudiants. Beaucoup témoignent que la mobilité à l'étranger, le stage ou les sorties – y compris les expositions et manifestations liées à leur domaine de formation, sont déconsidérées car perçues comme perturbant leur centration sur l'atelier. Le comité s'interroge sur le nombre d'heures d'enseignement non encadrées, que la Faculté ne comptabilise pas, et que nombre d'enseignants d'atelier ne cherchent pas à connaître. C'est pourtant une responsabilité de la Faculté d'offrir des conditions d'apprentissage adéquates (c'est-à-dire de pouvoir acquérir les AA durant les 4 semestres que dure le Master). Or, la qualité d'un diplômé de la Faculté d'architecture de l'ULB passe aussi par sa créativité, sa soif de découverte, son appétence pour l'innovation et de multiples aspects de la vie sociale et culturelle. Il semble que le temps d'apprentissage durant la formation n'autorise pas non plus la construction sereine d'un projet professionnel autre que celui, prédéterminé, d'architecte en cabinet. La formation en 5 ans semble plutôt être organisée sur 7 ans, en incluant les 2 ans de stages imposés par l'Ordre des architectes.
- 34 L'enjeu pour l'agencement de la formation, et du temps à consacrer à l'apprentissage, réside dans la capacité de la Faculté à rechercher les synergies entre théorie et pratique, entre recherche et enseignement. La culture d'institution a perduré, mais se heurte aujourd'hui à plusieurs obstacles :
 - a. Les aspirations parfois contradictoires des étudiants, satisfait de la linéarité de leur formation mais appelant à davantage de flexibilité et à la mobilité internationale.
 - b. La diversité des débouchés, qui devraient être une opportunité pour les étudiants, qui restent mal connus de leurs enseignants, dont une majorité est issue du corps des architectes et tendent à en perpétuer les pratiques pédagogiques et un certain formatage de pensée.

- c. La recherche qui devrait irriguer la formation – la Faculté le démontre- mais qui reste encore abstraite pour beaucoup d’enseignants praticiens et d’étudiants, voire ignorée.
- 35 Si l’initiative de constituer un groupe de travail « atelier » est salué par le comité, celui-ci estime que l’effort de réflexion engagé mérite d’être rapidement poursuivi. C’est l’ensemble du programme qui doit être questionné dans ses objectifs d’insertion économique et de poursuite d’études possibles. Ceci implique la contribution de l’ensemble des enseignants, théoriciens et chercheurs, et la consultation des milieux professionnels élargis.
- 36 Le comité considère enfin que les défis rencontrés par la formation d’architecte trouvent une partie de leur racine dans le défaut de coordination pédagogique de niveau facultaire. Certes la coordination existe, à différents niveaux (des cycles, des ateliers, des UE). Cette fonction n’existe pas vraiment pour garantir le portage et animer le projet pédagogique de la formation, que ce soit au niveau bachelier ou master.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d’atteinte des acquis d’apprentissage visés

- 37 Le manque de participation patent des enseignants aux réflexions lancée par le décanat laisse penser qu’il s’agit, pour certains, d’une stratégie d’évitement ou de contournement, permettant de laisser la formation dans son état de statu quo. Le comité s’inquiète du manque d’appropriation d’une réflexion collective qui cherche à prendre forme. Il n’est pas certain que la logique de réorganisation des filières soit pleinement partagée entre enseignants. Les 5 filières sont déjà définies, mais il n’y pas l’expression d’un consensus sur leur contenu, qui diffère selon les individus. Le comité considère qu’il conviendrait de retravailler le projet pédagogique à partir du master. Dans le concret, le bachelier a été compacté pour permettre des ouvertures en master... qui manque encore de structuration. Beaucoup de travail reste à faire.
- 38 Les fiches projets, lorsqu’elles existent, ne sont pas toutes claires, de même que les critères d’évaluation, qui d’ailleurs ne sont pas harmonisés. Les étudiants comprennent mal pourquoi leurs AA sont évalués de manière différente selon l’enseignant.

RECOMMANDATIONS

- 1 Considérer l’ensemble des UE comme contribuant aux AA, en favorisant l’articulation entre les enseignements théoriques et le projet d’architecture. Il s’agit pour la Faculté de faire évoluer les mentalités de l’ensemble du corps enseignant.
- 2 Engager une réflexion sur les AA et les métiers divers utilisant les compétences d’architectes, dans une perspective d’ouverte des débouchés professionnels. Ces débouchés comptent dorénavant ceux liés à la recherche. Les questions à se poser pourraient être les suivantes :
 - a. Comment avoir un parcours cohérent et lisible pour l’étudiant tout en conservant sa souplesse ? Il faut être plus explicite sur ce la Faculté propose en se basant sur ce qui existe, sans bouleverser l’ensemble de la formation
 - b. Quel axe de formation choisir : les filières (ou domaines) sont-ils assez explicites, assez distinctes les unes des autres ? Sont-elles reflétées dans la pédagogie, l’articulation théorique/pratique ?
 - c. Quelles sont les « entrées » dans le programme ? Territoire, Histoire, Programme, Matière ?
 - d. Comment les orientations de la formation sont-elles partagées par l’ensemble des professions de l’architecture (pas uniquement les cabinets) et étudiants ?

(Sans qu'ils/elles reproduisent les modèles anciens qui rendront leur formation obsolète).

- 3 Élargir cette réflexion aux temps d'apprentissage pour acquérir raisonnablement les AA prévus, et envisager des pauses, des ouvertures, des temps de sociabilité, comme autant d'opportunités de se former différemment.
- 4 S'interroger sur la pertinence de conserver le collège des enseignants d'atelier, qui risque de cantonner ces enseignants dans leur sphère. Si l'on souhaite organiser le panachage harmonieux des enseignements d'ateliers et des autres, il s'agirait au contraire de favoriser un travail par filière et non pas type d'enseignement.
- 5 Renforcer la coordination pédagogique pour inciter les enseignants à améliorer leurs pratiques pédagogiques (par ex. supports pédagogiques, modalités d'évaluation des étudiants, intégration de dimensions transversales, gestion de groupes étoffés).

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continue)

- 39 Le comité salue la politique de ressources humaines que la Faculté a engagée après l'intégration de l'ULB. En 2017, une cartographie des ressources humaines, des différents statuts et des activités précises par enseignant, a été établie. La Faculté s'est ainsi dotée d'un outil de pilotage de ses ressources pertinent, qui lui a permis de programmer les recrutements. Cela a aussi permis d'identifier les tâches des enseignants et de dresser un inventaire des pratiques pédagogiques. Le comité estime que la Faculté pourrait aller plus loin, car il n'est pas aisé de collecter les pratiques des enseignants. Au moment où la Faculté développe sa politique scientifique et commence à s'interroger sur les ouvertures possibles à d'autres métiers que celui d'architecte, les résultats de cette enquête pourraient constituer une aide précieuse.
- 40 La Faculté d'architecture est encouragée à améliorer encore sa propre politique de ressources humaines grâce à la réforme de la politique RH de l'ULB. La possibilité de recruter des « chaires non profilées » est par exemple une opportunité de s'adjoindre des chercheurs pour renforcer le corps scientifique et l'activité scientifique en architecture.
- 41 La Faculté ne mobilise pas encore de façon optimale les services de formation interne de l'ULB, qui pourrait profiter aux enseignants. Tant les chercheurs que les praticiens ont exprimé au comité des experts le besoin de renforcer leurs compétences pédagogiques. Un nombre significatif d'enseignants académiques titulaires estiment pour leur part qu'elles/ils manquent d'outils pédagogiques pour enseigner différemment (un public, plus vaste, plus varié pour introduire le numérique), pour traiter de thématiques transversales comme le développement durable. Trop estiment que l'auto-formation a ses limites et que l'appartenance à l'université est le gage d'une formation fondée sur la recherche et de meilleurs enseignements. L'intégration à l'ULB a eu comme effet, pour nombre d'enseignants, de vouloir être au niveau d'une université de renom, connue pour la qualité internationale de sa recherche.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 42 Les ressources matérielles sont de bonne qualité, permettant aux étudiants d'étudier dans des conditions correctes.
- 43 Le système Learning Management System est connu de l'ensemble des enseignants et étudiants, même si tous les enseignants ne l'utilisent pas. Une multitude de plateformes pédagogiques n'est pas forcément efficiente. Le comité des experts constate un manque de rationalisation des moyens de communication et des outils pédagogiques virtuels. La méconnaissance ou le manque de soutien à la maîtrise de ses outils numériques comme le manque de coordination pédagogique sur le sujet au niveau de la Faculté, génère ce flou dans les utilisations des outils numériques. Cette réflexion peut être étendue sur les supports pédagogiques, dont la qualité diffère fortement de la part des enseignants. Si la

Faculté essaie de suivre le niveau de satisfaction des étudiants, le comité des experts n'est pas certain qu'il soit remédié aux problèmes de la mesure du niveau de satisfaction des étudiants. Il attire l'attention de la Faculté sur le besoin, non pas d'harmoniser les supports mais d'inciter les enseignants à en améliorer la qualité. Un soutien de la Faculté, à travers une coordination pédagogique plus forte, serait utile.

- 44 L'enjeu pour l'avenir de la formation réside dans les locaux du campus Solbosch qui devraient accueillir la Faculté dans les prochaines années. Le comité des experts considère qu'il s'agit d'une opportunité unique pour repenser la formation dans son contenu, son organisation ainsi que la pédagogie employée. Le comité des experts n'a pas été informé du souhait de la communauté académique de prendre la main sur la programmation d'un bâtiment, alors qu'elle réunit les experts adéquats. En effet, la Faculté a saisi l'occasion qui lui était donnée de contribuer à la programmation de ce projet pour montrer son expertise en la matière, qui pourrait à l'avenir être mobilisée sur d'autres projets dans d'autres facultés. Mais à l'interne, il serait bon que la communauté pédagogique et scientifique de la Faculté dans toute sa diversité soit plus informée voire associée. Cela serait précieux, car le comité des experts a compris qu'ailleurs, la programmation en cours repose sur un projet pédagogique abouti puisque la réflexion est à peine entamée, et pas encore partagée avec l'ensemble des enseignants.

Droit de réponse de l'établissement

- 45 Le comité salue la mise à disposition des laboratoires aux étudiants de la Faculté d'architecture. Il s'agit davantage d'une potentialité que d'une réalité, car les étudiants ne sont ni guidés ni encore vraiment impliqués dans les projets de recherche.
- 46 La bibliothèque est adaptée aux besoins des étudiants, elle est bien fournie et suffisamment spécialisée pour les étudiants de Bachelier et Master. Le comité des experts salue l'initiative de la Faculté de s'impliquer dans les Learning Centers & Library lancés par l'ULB et de penser en interne à une refonte des lieux et des fonctions des bibliothèques. Les étudiants ont également émis de nombreuses propositions pour réformer la bibliothèque, afin qu'elle devienne autant un lieu de documentation que de travail et de socialisation. C'est déjà le cas, mais à une trop petite échelle pour accueillir tous des étudiants dans de bonnes conditions. Il devient impératif de conduire la réflexion engagée jusqu'à son terme.
- 47 Il manque une impulsion de la coordination pédagogique pour inciter les enseignants à systématiser – et rationaliser – les moyens pédagogiques virtuels avec leurs étudiants. La disparité est forte selon les enseignants. Les étudiants n'ont pas forcément l'impression d'être à l'ère du numérique dans cette Faculté. Il s'agit d'inscrire le corps enseignant dans l'utilisation pédagogique du numérique dans leurs enseignements. Cela va au-delà de l'utilisation des logiciels de dessin dans les ateliers. Les équipements de type Université virtuelle, existent et sont très bien entretenus avec des équipes dédiées de l'ULB. A l'échelle de la Faculté, peu d'enseignants les connaissent, hormis les plus motivés, et en font un véritable outil pédagogique.

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

- 48 La Faculté reconnaît que le coût des études (en termes d'équipements) et du logement à Bruxelles peuvent affecter les étudiants les plus nécessiteux. Des moyens sont mis en place pour alléger cela (par exemple, le Kit étudiant ou l'aménagement d'espaces pour entreposer des maquettes ou planches à dessin incompatibles avec la taille des logements étudiants bruxellois).
- 49 L'accompagnement des étudiants est bien prévu au niveau de l'université, avec l'arsenal de dispositifs de soutien durant les périodes de blocus, d'appui méthodologique, à la formation documentaire aux langues, les tandems de langues, les exercices en ligne (Objectif Réussite), tout ceci est mis à disposition des étudiants d'architecture, à profusion, et gratuitement. Peu d'entre eux le savent, et beaucoup ne savent pas quand et comment les mobiliser. L'apport de l'ULB reste donc relativement théorique, et fait peu sens pour des

étudiants qui consacrent une part importante de leur vie à leurs études, et notamment aux charrettes et à l'atelier. Il reste peu de place pour prendre du recul, identifier ses points faibles, et demander de l'aide le cas échéant.

- 50 Le taux élevé d'abandons et échec en fin du bloc 1 du bachelier semble être une fatalité, intégrée par les enseignants et les étudiants. Le comité s'interroge sur le degré de préparation durant le bloc 1, pour des étudiants qui choisissent peut-être l'architecture pour d'autres raisons que la profession d'architecte. Il s'étonne de ce système ségrégatif, alors que la profession d'architecte maître d'œuvre est en proie à des changements majeurs, que la Faculté ne semble pas avoir encore intégrés.

Droit de réponse de l'établissement

- 51 La Faculté bénéficie des services, très étoffés, de l'ULB en termes de conseil à l'orientation, comme InfOR-emploi qui accompagne les étudiants et réunit sur un seul site toutes les informations sur l'emploi, les débouchés. Le Career Center lancé par InfOR-Emploi est un service prometteur (des milliers d'étudiants et d'alumni inscrits en 6 mois d'activités). Là encore, ces dispositifs sont peu connus des étudiants d'architecture. Certains se sentent peu concernés, puisqu'elles/ils se destinent à la profession réglementée d'architecte et visent d'abord et avant tout le stage de 2 ans. Le comité des experts constate, comme la Faculté, le faible accompagnement des étudiants. Seuls les enseignants d'ateliers sont cités comme « accompagnant les étudiants ». Les témoignages reçus de certains étudiants indiquent pourtant que ce n'est pas forcément le cas. Tous les étudiants n'ont pas la chance d'être encadré par les enseignants qui accordent leur temps à la construction d'un parcours. Certains enseignants estiment que cela sort de leur rôle. Avec ce type d'accompagnement, prédéterminant les étudiants au métier d'architecte maître d'œuvre, les possibilités d'ouverture des étudiants aux autres métiers sont faibles. Peu d'entre eux bénéficient de rencontres d'employeurs qui pourraient les éclairer sur tous les trajets professionnels possibles.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

- 52 La Faculté d'architecture dispose de nombreux indicateurs d'activités et de résultats, notamment d'insertion de ses diplômés. Elle bénéficie des enquêtes de l'ULB qui suit des cohortes d'étudiants à 15 et 18 mois après diplomation. Le retour de ce type d'informations est d'autant plus important pour le pilotage que le Décret paysage a bouleversé la mesure de la réussite, comme l'expose clairement le DAU. Le comité des experts estime que la Faculté est bien dotée en indicateurs et informations qualitatives pour mettre en œuvre efficacement la formation.

RECOMMANDATIONS

- 1 Mobiliser les services de RH et de formation interne de l'ULB pour répondre aux besoins d'excellence pédagogique exprimés par les enseignants, chercheurs, praticiens ou académiques.
- 2 Actualiser et enrichir l'enquête sur les ressources humaines pour nourrir la réflexion sur les pratiques pédagogiques, en lien avec celle sur les AA et les nouvelles opportunités d'emploi pour les formations d'architecte.
- 3 Organiser l'accès aux dispositifs d'aide à la réussite de l'ULB, et vérifier que les spécificités de la Faculté d'architecture sont prises en compte. A défaut, il convient que la Faculté coopère avec les services dédiés à l'ULB pour renforcer un système d'appui qui reste relativement défaillant.

- 4 Revoir fondamentalement les modalités d'accompagnement des étudiants pour les mettre en relation avec les milieux professionnels. Les dispositifs de l'ULB ne semblent pas correspondre à leurs besoins. L'accompagnement par les enseignants d'atelier n'est notoirement pas suffisant, voire source d'inégalité.

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 53 Le comité souligne le haut degré d'appropriation de l'auto-évaluation par la Faculté d'Architecture. En effet, tout en respectant le canevas du référentiel, la Faculté a enrichi certaines parties qui lui semblaient représenter la qualité et les spécificités de sa formation. À l'inverse, dans un souci de cohérence et de clarté pour un lecteur non averti, certaines parties du référentiel ont été regroupées. Ceci témoigne d'un bon usage de l'outil « auto-évaluation » qui doit servir les besoins de la Faculté qui s'autoévalue, et en même temps inclure l'ensemble des personnels tout en délivrant un message à l'AEQES qui reste concis. Le comité considère que le DAE offre un bon support pour identifier des forces à communiquer en interne comme en externe. Celles-ci sont documentées et par la même crédibles. Cette auto-évaluation sert l'image et la réputation de la Faculté. Reste que l'identification des forces – comme des faiblesses- a été superficielle. Les entretiens ont davantage révélé les lignes de fractures, les enjeux de développement possibles, plutôt que l'analyse du DAE, qui au final est fort peu analytique et lisse par trop les aspérités internes.
- 54 Le comité salue la complétude du DAE, mais regrette une description trop figée du fonctionnement de l'ULB et de la Faculté. Les faits sont présentés, documentés, mais l'analyse de la situation manque le plus souvent. La Faculté dispose pourtant de services étendus (le service qualité, étoffé depuis 2015 de l'Observatoire Qualité), et l'ULB a une longue expérience de l'auto-évaluation. Casser la routine de l'auto-évaluation qui devient un bilan descriptif assez peu analytique, devient un impératif pour retrouver le sens de cet exercice pour la communauté facultaire, et plus largement pour l'ensemble de l'université.

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 55 Le comité constate que les grands enjeux sur la qualité et la pertinence de la formation n'apparaissent que faiblement dans le SWOT, et ne sont pas forcément identifiés comme tel par l'ensemble de la communauté académique.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 56 Le plan d'action est relativement bien détaillé. Il manque toutefois d'être précédé d'un certain nombre de débats stratégiques qui permettraient de faire émerger un consensus sur les orientations à venir de la formation.

Conclusion

La formation en architecture est globalement de bonne qualité pour former un architecte maître d'œuvre. La fusion et l'intégration ont été réussies. Elles ont toutefois pesé sur la réforme de la formation, qui reste monolithique, orientée principalement vers le métier d'architecte. Il est temps pour la Faculté de s'interroger sur une refonte de la formation pour l'ouvrir aux multiples possibilités d'emploi, et dorénavant, de recherche, qu'offre ce type de formation.

La Faculté d'architecture n'a pas encore décliné la plupart des dispositifs de l'ULB, qui sont nombreux, pour en assurer l'usage effectif par sa communauté. Un grand chantier est à mener sur l'information des étudiants, l'accès à ces dispositifs et leur adaptation le cas échéant pour qu'ils profitent aux étudiants.

L'ouverture internationale de la formation, concentrée en bloc 1, est notable. Elle pourrait se compléter d'une ouverture sur le monde professionnel, qui manque encore dans sa diversité, à cette Faculté.

La construction d'un nouveau bâtiment pour la Faculté sur le site Solbosch est une occasion unique de lancer une réflexion approfondie sur les objectifs de la formation, les AA visés, la pédagogie à adapter.

Le comité estime toutefois que l'opportunité d'intégrer un nouveau bâtiment ne peut se substituer à une réflexion sur les objectifs de la formation, dans une université d'envergure européenne comme l'ULB. La Faculté se doit de rassembler les facteurs facilitants qui existent mais qui ne sont pas encore organisés pour appuyer sa stratégie, par exemple :

- L'existence d'une vision sur l'avenir de la formation (« former aux métiers de l'architecture »), mais qui demeure implicite et n'est pas concrètement déclinée dans les contenus ni au travers des modalités pédagogiques.
- Le projet n'est pas encore écrit mais il existe des écrits et réflexions non matérialisés et encore trop peu portés collectivement.
- Le plan stratégique de l'ULB en construction pourrait renforcer l'ambition de la Faculté d'architecture.
- La Faculté bénéficie d'un portage politique pour réformer la formation (au niveau rectoral et décanal).

Pour parvenir à réunir ces facteurs facilitant la réforme de la formation, il conviendrait :

- D'impliquer l'ensemble de la communauté enseignante et étudiante ;
- D'accompagner au changement une communauté (peut être fatiguée des réformes...) qui a subi une fusion d'établissement et une intégration dans l'ULB, et qui doit maintenant se reconcentrer sur ses objectifs pédagogiques et scientifiques ;
- D'exploiter au mieux le projet architectural sur Solbosch comme un projet pédagogique, formateur et structurant.

Droit de réponse de l'établissement

Droit de réponse de l'établissement

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique ¹	Point	Observation de fond
1.1	Synthèse : faiblesses principales	5	<p><u>Observation relative aux passages suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « Absence de politique scientifique propre à la faculté et faible articulation enseignement/recherche. » - « Le comité souligne l'absence de politique scientifique de la Faculté. [...] [il faut] conduire une réflexion sur le sens et la concrétisation possible d'une politique de recherche propre à la Faculté d'architecture de l'ULB ». - « Développer une politique de recherche scientifique de haut niveau, à l'échelle de la faculté » <p><u>Commentaires :</u> Certains éléments du rapport externe portent sur la politique de recherche de la faculté. Nous tenons à rappeler que le décret de 2008 définit précisément le sujet de l'évaluation par l'AEQES : « <i>L'évaluation porte sur la qualité de l'enseignement dans les différents cursus de premier et de deuxième cycle initiaux organisés par les établissements</i> » (Décret AEQES du 22 février 2008, Article 9). Par conséquent, le dossier d'autoévaluation remis par la faculté s'est concentré sur la politique d'enseignement de la faculté, et non sa politique scientifique. Par ailleurs, dans le rapport du comité des experts, il est précisé que : « <i>Le comité a noté la ferme intention du décanat de renforcer les liens entre formations et recherche, à travers, par exemple, les mémoires, l'intervention de chercheurs dans les enseignements, ou les supports de travail fondés sur des travaux scientifiques qui</i></p>
1	Constats et analyse Recommandations	5	


¹ Mentionner la rubrique « CA » (Constats et analyse) ou « R » (Recommandations).

			<i>peuvent être utilisés même durant les ateliers pratiques ».</i>
3.2	Synthèse : faiblesses principales Constats et analyse	22	<p><u>Observation relative aux passages suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « Réflexion encore faible sur la place de l'internationalisation dans la formation d'architecte. » - « L'internationalisation est assez développée. Appréciée des étudiants, elle permet en outre à la Faculté de se positionner à l'égard des facultés d'architecture étrangère, en comparant l'agencement des programmes, les AA, les modalités pédagogiques. »
3.2	Constats et analyse	25	<ul style="list-style-type: none"> - « Dans le même état d'esprit, il serait utile que la Faculté s'interroge sur la place de l'internationalisation de la formation en architecture – en sus de la mobilité qui n'en représente qu'un aspect. La Faculté appartient à l'ULB, de renommée mondiale implantée dans la capitale de l'Union européenne. Il note avec intérêt la politique ambitieuse de mobilité, puisque 65 accords de mobilité ont été signés avec des facultés partenaires et près de 40% des étudiants de bloc 1 passent une année à l'étranger. La mobilité est un atout et un levier de communication externe que la Faculté devrait activer davantage. La dimension internationale de la formation en architecture reste timorée, et n'est pas à la hauteur des ambitions et de la réalité de l'internationalisation de l'ULB. » <p><u>Commentaires :</u> Ces trois éléments d'analyse sont en contradiction les uns avec les autres. L'internationalisation est au centre de projets et de réflexions menés au sein de la Faculté : cellule programme international et stage, Commission des relations internationales et des voyages, masterclass et workshops internationaux, nombreux partenaires internationaux, implications internationales des enseignants, implication de la bibliothèque au niveau international dans des projets ARES, dans le PERD et dans le réseau ArchiRès, etc. (cf : DAE).</p>
4.2	Synthèse : opportunités Synthèse : recommandations principales Constats et analyse Conclusions	44	<p><u>Observation relative aux passages suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « L'installation future dans les locaux du campus du Solbos[c]h pourrait être un tremplin afin de repenser [le] contenu de la formation, son organisation et la pédagogie employée. » - « Transformer le projet architectural sur le campus du Solbosch en un projet pédagogique. » - « L'enjeu pour l'avenir de la formation réside dans les locaux du campus Solbosch qui devraient accueillir la Faculté dans les prochaines années. Le comité des experts considère qu'il s'agit d'une opportunité unique pour repenser la formation dans son contenu, son organisation ainsi que la pédagogie employée. » - « La construction d'un nouveau bâtiment pour la Faculté sur le site du Solbosch est une occasion unique de lancer une réflexion approfondie sur les objectifs de la formation, les AA visés, la pédagogie à adapter. [...] il conviendrait [...] D'exploiter au mieux le projet architectural sur [le] Solbosch comme un

			<p>projet pédagogique, formateur et structurant, »</p> <p><u>Commentaires :</u> Le processus de conception du nouveau bâtiment tel que géré par l'ULB n'inclut pas la Faculté comme un partenaire au point de pouvoir lier étroitement ce projet avec une réforme de la formation. Si cette réforme est en chantier par ailleurs au sein de la Faculté, l'installation future dans les locaux du campus ne peut être considérée ici comme une réelle opportunité. Il ne peut donc être recommandé de transformer ce projet architectural en un projet pédagogique car ce n'est pas de l'ordre du réalisable dans les faits, même si l'intention reste louable.</p>
4.3	<p>Constats et analyse</p> <p>Synthèse : faiblesses principales</p>	50	<p><u>Observation relative aux passages suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « Le taux élevé d'abandons et échec en fin du bloc 1 du bachelier semble être une fatalité, intégrée par les enseignants et les étudiants ». (...)" - « Faible réflexion sur le taux élevé d'échec et d'abandon au cours du bloc 1 du bachelier » <p><u>Commentaire :</u> Nous nous étonnons des conclusions lapidaires. Le taux d'échec est au contraire au centre de nos préoccupations. Par ailleurs, le taux d'échec en Architecture se situe dans la moyenne par rapport aux taux d'échec dans les autres facultés.</p>

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

Pablo LHOAS
Doyen de la Faculté



Nom et signature du coordonnateur de l'autoévaluation

Éric VAN ESSCHE
Vice-Doyen à l'Enseignement

